



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques  
Publiques Interministérielles et de  
l'Environnement**

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DU-SAULT**

**LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXÉCUTION :**

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0061 du 23 mars 2022,

**une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :**

**NATURE DE L'INSTALLATION :** exploitation de trois bâtiments de stockage

**RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

- n° 2663-1-a : Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères ... le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 2 000 m<sup>3</sup>.

**DEMANDEUR :** SAS SOPREMA

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** Lieu-dit Du Puits d'Enfer 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT

**DURÉE DE LA CONSULTATION :** quatre semaines, du 25 avril 2022 au 23 mai 2022 inclus

Le dossier est déposé en Mairie de **SAINT-JULIEN-DU-SAULT** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr](mailto:pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr)

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

Préfecture de l'Yonne  
Place de la Préfecture  
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX  
tél. 03 86 72 79 89 [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)